

COMPTE RENDU
REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 mai 2022

Le 20 mai deux mille vingt deux à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune Les Pechs du Vers, au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Mairie déléguée de Saint Cernin, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 14

Date de la convocation : 13.mai .2022

Présents :

BIRONNEAU Josiane – CHABROUX Patrice – MARTY Alain – LAPOTRE Sylvain – BERTRAND Julien – LARCHER Jean Paul – McNAB Peter – LABORIE Jean Marc – MECHENIN Jacky – THOMAS Cécile – ROBASZKIEWICZ Malgorzata - RANK Thomas – POL Lenny – DARDENNE Gregory

Absents : ROUY Jean Luc

Secrétaire de séance : Jacky MECHENIN

Mr le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

La lecture du compte-rendu du précédent Conseil n'appelant pas d'observations celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Délibération

Remplacement du directeur du CLAE

Thomas PUJOL directeur du CLAE ayant démissionné, la municipalité a recherché une personne susceptible de tenir le poste de directeur. Tess FINE est d'accord pour prendre la relève sous réserve de suivre une formation diplômante (BAFD) dans les semaines qui suivent. A court terme et ceci jusqu'à la fin de l'année scolaire elle assurera le poste en tant que directeur stagiaire en cours de formation .

NB : la municipalité recherche par ailleurs trois animateurs BAFA pour le CLAE pour la rentrée prochaine

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le choix de Tess FINE en tant que directeur du CLAE pour la rentrée prochaine

par **14 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération

prise en charge frais formation BAFD

La formation de Tess FINE en vue de l'obtention du diplôme BAFD implique des frais de transport et d'hébergement. Il est proposé que la municipalité prenne en charge les dits frais (460€) au titre de la formation des personnels salariés de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide la prise en charge des frais de formation

par **14 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération

convention de partenariat avec l'association Les Francas

L'association Les Francas nous accompagne depuis plusieurs mois pour le fonctionnement du CLAE. Il est proposé de reconduire cette convention pour, entre autres, aider la directrice du CLAE dans son futur rôle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Mr le Maire à signer une convention avec Les Francas

par **14 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

Délibération

Attribution des lots du marché de réhabilitation grange et hangar

En 2021 la sous préfecture de Gourdon a donné son accord pour un projet de réhabilitation de la grange associative et du hangar "Dufour" du village de St Cernin. Une consultation a été lancée début 2022 par l'intermédiaire du Centre de Gestion de Cahors. Une présentation des propositions pour les différents lots a été faite devant les membres du CM. Cette consultation a fait l'objet de propositions des entreprises pour les lots 4 à 8, Cependant les lots 1,2 et 3 n'ont fait l'objet d'aucune proposition alors que des entreprises avaient retiré le dossier du cahier des charges. En accord avec les propositions du cabinet d'architecture H Barras les lots 4 à 8 ont été attribués aux entreprises les mieux disantes. Selon les conseils du Centre de Gestion de Cahors, nous avons pu relancer une consultation pour les trois lots non pourvus. Par contre la consultation devait obligatoirement être lancée sans mise en concurrence. M le Maire a sollicité trois entreprises proches de St Cernin et qui ont déjà travaillé pour la commune :

- Entreprise D Ganil pour le lot 1 : terrassement VRD
- entreprise F Engelibert pour le lot 2 : maçonnerie
- entreprise Vincent pour le lot 3 : charpente et bardage.

Les propositions des trois entreprises ont été déclarées recevables.

Il reste quelques points à négocier avec certaines entreprises soit parce que les travaux proposés nous semblent surabondants et trop onéreux (terrassement) soit parce que la proposition comprend une prestation qui nous semble inutilement complexe et donc coûteuse (chauffage avec PAC)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Mr le Maire à valider l'attribution des différents lots de ce marché par **14 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

Devis contrat de maintenance chaudière logement St Cernin

Le système de chauffage du logement de St Cernin (ancien presbytère) est assuré par une PAC. Une proposition de contrat de maintenance a été reçue mais il semble préférable de ne pas se satisfaire d'une seule offre mais de solliciter d'autres entreprises pour la même prestation. Sont pressenties les entreprises Fauché de Cahors et A Lafage de Francoulès.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Mr le Maire à consulter ces deux entreprises par **14 Voix Pour** 0 voix Contre, 0 Abstention

Réfection logement St Martin

Le SDAIL de Cahors a procédé à une étude de l'ensemble du bâtiment de l'ancienne mairie de St Martin et a fait une estimation des travaux de réhabilitation de ce bâtiment avec quelques variantes pour ce qui concerne la salle des fêtes. Cette étude prend en compte l'amélioration de l'isolation phonique et thermique, le raccordement de ce bâtiment au réseau de collecte des EU, l'installation de plafond coupe feu au rez de chaussée. Une première estimation s'élève à 310.000€ HT

En parallèle à l'étude du SDAIL, la société Territoire Energie a effectué un diagnostic énergétique pour le logement de l'ancienne mairie de St Martin. Le résultat de ce diagnostic sera connu mi juin. Cette analyse servira de base pour mettre en place les travaux de réhabilitation thermique de ce logement.

Le coût global étant très élevé, il sera sans doute nécessaire d'étaler ces travaux sur plusieurs années. A ce titre le SDAIL de Cahors pourrait nous aider dans la mise en place de ce phasage en ayant une vue globale de l'ensemble du bâtiment.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations en attente de données supplémentaires pour délibérer sur le devenir de ce bâtiment.

Questions diverses

projet Caracol : Mr le Maire rappelle que la construction d'habitats légers nécessite de solliciter un permis de construire dans le cadre du PLUI.

fin du bail Barbier : les Petits Frères des Pauvres arrêtent la location du bâtiment Barbier à la fin de l'année. Mr le Maire a rencontré plusieurs personnes susceptibles de proposer un projet pour ce bâtiment . Toute idée est cependant bienvenue. Des annonces seront passées si besoin pour proposer ce bâtiment qui présente des qualités fort intéressantes

réfection chemin de Fages à Cras : la société de chasse de Cras a procédé à la réfection de ce chemin très détérioré par les intempéries

contrôle sanitaire cantine scolaire : suite à la visite des locaux de la cantine scolaire, les services sanitaires demandent l'achat d'une cellule de maintien en température ainsi que de bacs de rétention à disposer sous les bidons de produits de nettoyage. Nous en avons informé API, qui va se mettre en rapport avec les services de contrôles sanitaires.

transport scolaire : réorganisation du transport scolaire à la rentrée prochaine et délégation de gestion auprès de la Région

adressage retour du SDAIL : suite à quelques corrections le projet piloté par le SDAIL pourra être présenté aux habitants lors de réunions publiques

plateformes containers : nous allons demander à l'entreprise qui fournit les palissades pour les plateformes des containers à déchets d'assurer également la mise en place de ces palissades .

La séance est levée à 23 heures

LES PECHS DU VERS le 7 juin 2022

Le Maire,
Alain MARTY

